



CHARTE DE L'ARCHER

Cette charte a été rédigée pour vous faire partager la devise de l'archerie « HONNEUR ET COURTOISIE » qui guidera le comportement de l'archer, fille ou garçon, tant dans la vie de tous les jours que lors des compétitions et diverses rencontres.

Ces compétitions ou rencontres sont organisées par deux institutions, tradition et modernité dont l'archer se doit d'en respecter les règles. En effet le tir à l'arc est une activité ancienne dotée de règlement modernes et évolutifs.

Ancienneté, devenue source de tradition perpétuée par les anciens de génération en génération, il est de notre devoir de la faire vivre à notre tour.

Il existe toujours à aujourd'hui plusieurs organisations et compétitions de ces temps passés : Chevalerie, Rondes, Famille, championnat du Roy de France, Tir Beursault, Prix de mise, Abat Oiseau, Roi, Roitelet, et tout un vocabulaire issu du français ancien connu et utilisé par tous les archers.

Le tir à l'arc est aussi un sport à part entière avec une importante fédération active et moderne, des règlements, des écoles, stages, formations de haut niveau, participation aux jeux olympiques et championnats du monde, d'Europe, de France etc ... dans une grande diversité de disciplines : Tir en salle, FITA, NATURE 3D, Tir en Campagne, avec une grande diversité de matériel : Arcs classiques, arcs nus ou « *bare bow* », arcs à poulies, arcs droits ou « *long bow* », etc...

Toute cette diversité donne au tir à l'arc sa noblesse.

La fierté, le respect aux anciens, la modestie, la politesse, la franchise, l'honnêteté, la convivialité et le savoir-vivre sont de mises dans le comportement de l'archer.

En prenant votre licence vous vous engagez à perpétuer nos traditions mais aussi à votre succès, pour votre plaisir, et celui de vos proches.

Ce sport demande discipline et rigueur, tant en individuel qu'en équipe, mais dans tous les cas, l'archer n'est jamais seul, il fait partie d'une Compagnie arborant la même tenue sous l'étendard.

L'archer représente la Compagnie à l'extérieur, participe aux décisions la concernant, apporte aussi des suggestions et contribue activement à l'animation traditionnelle et sportive de la Compagnie.

L'archer se doit ainsi de :

- Participer aux assemblées et réunions des membres de la Compagnie organisée par le bureau
- Participer aux activités traditionnelles et coutumières telles que l'abat oiseau, la fête de la Saint Sébastien, Saint patron des archers, la présentation du drapeau lors du Bouquet Provincial (...).

En cas d'absence, il est demandé d'avertir le bureau au plus tôt. La présence de chaque archer est indispensable pour un bon fonctionnement de la Compagnie. Toute absence doit être justifiée.

Par l'acquisition de ma licence, je deviens un archer de la 1^{ère} Compagnie de Béthisy et je m'engage expressément à respecter cette charte.

NOM :

Prénom :

Signature :

Cette charte est déposée en annexe aux statuts légaux de l'association.